



Le directeur général

Paris, le 27 octobre 2023

Objet : Renouvellement de la LR6003 par une LR6006

AVIS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2023/11

Conformément aux décisions du Conseil de surveillance de l'IEOM du 27 octobre 2023, et en application de la note d'instruction aux établissements de crédit 2022-02 « Documentation générale de politique monétaire de l'IEOM », la ligne de refinancement à 6 mois qui arrive à échéance le 10 novembre 2023 (LR6003) sera renouvelée par une ligne de refinancement de même maturité (LR6006). Cette LR6006 sera émise au taux TLR, avec une enveloppe de 20 milliards de francs Pacifique.

L'appel d'offres pour cette opération sera ouvert le 6 novembre et l'opération sera réglée le 8 novembre. L'échéance de la LR6003 sera anticipée de deux jours afin d'être concomitante au règlement de la LR6006.

Les modalités de fonctionnement des lignes de refinancement sont décrites dans la NIEC 2022-02 Documentation générale de politique monétaire.



Ivan ODONNAT